

# JE PILOTE LA SANTE SECURITE AU TRAVAIL DANS MON ENTREPRISE



Présentation des principales exigences réglementaires qui incombent aux employeurs ainsi qu'une explication de la démarche à mettre en œuvre afin de piloter la santé et la sécurité au travail dans son entreprise.

Présentation d'outils concrets pour que les employeurs **de moins de 50 salariés** réalisent un autodiagnostic sur les différentes exigences réglementaires et organisent la gestion de la santé et la sécurité au travail dans leurs entreprises.

**JEUDI 21 NOVEMBRE 2019**  
**de 10h00 à 12h00**  
**au SMI de la CÔTE ST ANDRE**

**Inscription préalable obligatoire**

Réunion d'information d'une durée de 2h00 (présentation d'un diaporama, discussions, et réponses aux questions).

***A l'issue de cette réunion, il sera remis sur clé USB, à chaque participant, des documents méthodologiques.***

Tous les secteurs d'activités

**Prestation comprise dans le forfait  
annuel pour les adhérents du SMI.**

